Informations de base

1998/2067(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations CE/Chine: vers un partenariat global **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Chine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	BERNARD-REYMOND Pierre (PPE)	22/04/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	SEPPÄNEN Esko (GUE/NGL)	20/05/1998
LIBE Libertés publiques et affaires intérieures	DUPUIS Olivier (ARE)	30/06/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2111	1998-06-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/03/1998	Publication du document de base non-législatif	COM(1998)0181	Résumé
29/04/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/06/1998	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
01/12/1998	Vote en commission		Résumé
01/12/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0479/1998	

27/01/1999	Débat en plénière		
09/02/1999	Fin de la procédure au Parlement		
28/05/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/2067(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/09948

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0479/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0006	01/12/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0072/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0016-0044	09/02/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1998)0181	25/03/1998	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0552	08/09/2000	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0265	15/05/2001	Résumé
Document de suivi	COM(2003)0533	10/09/2003	Résumé

Relations CE/Chine: vers un partenariat global

1998/2067(COS) - 25/03/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir les contours d'une nouvelle politique de partenariat entre la Chine et l'Union européenne. CONTENU : En juillet 1995, la Commission adoptait une importante communication sur l'avenir des relations entre la Chine et l'Union européenne (COM(95) 279-COS0282). Au vu des évolutions politiques et économiques récentes de ce pays (programme ambitieux de réforme économique engagé depuis 1997, engagement international plus responsable de la Chine à l'égard du Cambodge et de la Corée, rétrocession pacifique de Hong Kong,...), la Commission estime que la politique vis-à-vis de ce pays doit être revue et renforcée. Elle propose dès lors une nouvelle stratégie basée sur une vision à long terme des

relations cino-européennes. Cette stratégie s'appuie sur les 5 éléments suivants : 1) intégrer davantage la Chine dans la communauté internationale grâce au renforcement du dialogue politique : il s'agirait en particulier de proposer des Sommets UE-Chine à haut niveau, de favoriser une participation de la Chine au processus ASEM, de sensibiliser le G7 aux questions de la Chine, d'intégrer ce pays au processus mondial de contrôle des armements, de coopérer dans le domaine de la lutte contre la drogue, d'aborder les questions de sécurité régionale, de consolider l'autonomie de Hong Kong et de préparer le passage en douceur de Macao à la Chine ; 2) appuyer le développement, en Chine, d'une société ouverte fondée sur l'Etat de droit et le respect des Droits de l'homme : il s'agit de convaincre la Chine de signer, ratifier et appliquer les pactes des Nations unies sur les Droits de l'homme et les conventions de l'OIT, de renforcer le dialogue bilatéral relatif aux Droits de l'homme, de compléter le dialogue par des programmes de coopération concrets, de promovoir l'Etat de droit et de renforcer la société civile; 3) intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale : il faut notamment poursuivre les négociations d'adhésion de la Chine à l'OMC, moyennant des périodes de transition adaptées à certains secteurs économiques, améliorer les stratégies d'accès au marché européen, poursuivre la supression progressive et réciproque des restrictions quantitatives de l'UE et de la Chine, mettre au point une stratégie globale de promotion des investissements européens, conclure des accords bilatéraux dans des secteurs spécifiques, adopter une nouvelle réglementation antidumping et promouvoir l'utilisation de l'euro en tant que devise internationale; sur le plan social, il faudrait également développer une coopération en matière de ressources humaines et promouvoir les questions de l'environnement et du développement durable, il s'agit également de réduire les disparités régionales et de renforcer la cohésion; 4) améliorer l'utilisation des financements octroyés par l'Europe : notamment faciliter le financement de petits projets au départ de la Chine et améliorer les synergies entre l'Union et ce pays, envisager l'extension des activités de la BEI dans ce pays et renforcer la mise en oeuvre des projets de coopération; 5) renforcer l'image de l'Union européenne en Chine : notamment en mettant en place un service de presse et d'information de la Commission à Pékin, en augmentant le nombre de visiteurs chinois en Europe, en intensifiant les échanges culturels, en augmentant la présence de l'Union dans les conférences consacrées à la Chine et en développant la coopération universitaire cino-européenne.

Relations CE/Chine: vers un partenariat global

1998/2067(COS) - 15/05/2001

OBJECTIF : présenter l'évolution de la situation au cours des dernières années dans l'UE et en Chine ainsi que le nouveau cadre dans lequel s'inscrivent les relations entre l'UE et la Chine depuis 1998. CONTENU : La présente communciation entend contribuer à un examen complet et prospectif par l'Union de ses objectifs à court et à moyen terme ainsi que du dialogue et des mécanismes de coopération en place pour assurer la mise en oeuvre de la politique de l'UE vis-à-vis de la Chine. Elle vise également à proposer des pistes pour développer les relations entre l'UE et la Chine en définissant des actions concrètes et pratiques. Les propositions les plus importantes sont les suivantes: 1) Intégrer davantage la Chine dans la communauté internationale en renforçant de manière continue le dialogue politique, grâce en particulier, au reforcement et à l'amélioration du dialogue sino-européen à tous les niveaux; 2) Soutenir la transition de la Chine vers une société ouverte, grâce au dialogue sur les droits de l'homme et au soutien des réformes en cours dans ce domaine (programmes d'aide portant sur l'État de droit et la réforme juridique, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits civils et politiques et la démocratie, assistance à la prévention de la torture); 3) Intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale, grâce à la bonne mise en oeuvre des engagements pris par la Chine dans le cadre de l'OMC, au renforcement du dialogue portant sur des secteurs-clés (société de l'information, environnement, énergie, science et technologie, politique des entreprises, normes et certification industrielles, douanes, transport maritime, valeurs mobilières et politique de la concurrence) et à la résolution de certains différends commerciaux bilatéraux; 4) Mieux utiliser les programmes de coopération communautaires avec la Chine en renforçant la programmation à long terme et en concentrant les activités d'aide dans les domaines prioritaires suivants : promotion du développement durable, encouragement des initiatives en matière de bonne gouvernance et promotion de l'État de droit et soutien à la réforme économique et sociale, en vue d'assister les efforts de la Chine pour assurer la cohésion régionale et sociale, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes; 5) Améliorer l'image de l'UE en Chine en renforçant tous les aspects de la politique d'information communautaire vis-à-vis de la Chine. Les actions proposées ne sont pas exhaustives. Elles donnent des indications sur ce qui pourrait être réalisé au cours des années à venir, en se fondant sur ce qui a été fait jusqu'à présent.

Relations CE/Chine: vers un partenariat global

1998/2067(COS) - 09/02/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Pierre BERNARD-REYMOND (PPE, F) sur le partenariat avec la Chine, le Parlement européen se félicite tout d'abord de la vague de réformes engagées par ce pays. Il reste toutefois gravement préoccupé par les atteintes aux droits de l'homme qui se sont multipliées récemment et qui se sont traduites par des arrestations sommaires et la répression du Parti démocratique chinois. Il attend des autorités chinoises des explications sur le sens à donner à ce revirement et souhaite être tenu informé du sort des personnes actuellement inculpées. Réitérant ses demandes de libérations des prisonniers politiques, le Parlement s'inquiète du système actuel de détention administrative en Chine et demande à ce pays de mettre tout en oeuvre pour faire respecter le droit à un procès équitable et pour améliorer la détention des prisonniers. Le Parlement demande en particulier l'inclusion d'une clause relative aux droits de l'homme lors du renouvellement de l'accord commercial conclu avec ce pays en 1985 et rappelle que tout système économique et politique moderne doit asseoir sa légitimité sur les principes suivants : - respect des droits de l'homme, - état de droit grâce à l'élaboration de textes législatifs se conformant aux normes internationales, - liberté d'expression, - société pluraliste, - respect des droits syndicaux, - abolition de la peine de mort. Il se déclare favorable au développement d'un dialogue constructif visant à aider la Chine à réussir sa transition vers l'économie de marché mais souhaite surtout que ce dialogue serve à convaincre ce pays que la liberté passe par la démocratie. Approuvant les 5 orientations proposées par la Commission dans son document sur le partenariat, le Parlement recommande à la Commission, au Conseil et aux Etats membres de développer des programmes de coopération dans le domaine de l'Etat de droit et de la justice ayant comme priorité absolue le respect des droits de l'homme. Il faut en particulier donner une nouvelle impulsion au développement de la démocratie dans ce pays grâce à une réorientation des programmes actuels, y compris dans le cadre de la politique commerciale (recours au SPG, aux incitations dans le domaine social et de l'environnement). Il invite la Commission à fournir au Parlement des informations sur le dialogue en matière des droits de l'homme engagé par l'Union et s'associe pleinement à l'initiative de Mary Robinson (haut commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme) demandant à la Chine d'appliquer les conventions qu'il a signées. Il demande en outre : - la promotion de l'échange d'étudiants entre l'UE et la Chine, - la cessation de toute action répressive à l'encontre des victimes du massacre de Tienanmen, - le respect des règles de l'OIT sur le travail forcé et le travail des enfants, -

l'adhésion rapide de pays à l'OMC, - la protection des investissements étrangers et de la propriété intellectuelle, - la protection de l'environnement, - une coopération renforcée dans le domaine du trafic de drogue et de la lutte contre le terrorisme international, le crimeorganisé et l'immigration illégale. Il invite également le Conseil et les Etats membres à respecter rigoureusement l'embargo sur le commerce des armes et matériels militaires, décidé à la suite du massacre de Tienanmen. Enfin, sur le plan du respect des minorités, le Parlement s'inquiète une fois de plus du sort du Tibet et réclame avec insistance que des négociations soient entamées en vue d'une reconnaissance de la culture et de la religion du peuple tibétain. Il appelle également de ses voeux un réglement pacifique de la question taïwanaise qui respecte le droit à l'autodétermination.

Relations CE/Chine: vers un partenariat global

1998/2067(COS) - 08/09/2000

OBJECTIF : présenter un rapport sur la mise en oeuvre de la communication "Vers un partenariat global avec la Chine". CONTENU : Le 25 mars 1998, la Commission adoptait une communication visant principalement à intégrer davantage la Chine dans la Communauté internationale, à appuyer le développement en Chine d'une société ouverte et à intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale. Depuis l'adoption de cette communication, les relations CE-Chine se sont considérablement intensifiées et la coopération n'a cessé de croître en vue d'un développement durable de la Chine. Le présent rapport propose de faire un premier bilan de cette coopération. Ainsi, il ressort que si les relations se sont considérablement developpées au cours des deux dernières années, le champ des relations UE-Chine reste encore considérable. Pour l'essentiel, ce rapport estime que l'Union doit chercher à déterminer l'effet que l'adhésion de la Chine à l'OMC aura sur les relations. La Commission continuera dans ce cadre à contrôler comment ce pays s'acquitte de ses engagements envers l'OMC et cherchera à aider la Chine à surmonter ses difficultés au moyen d'une assistance technique ad hoc ciblée. L'Union devra en outre parvenir à aider la Chine dans son processus de réforme économique. Vu l'ampleur des défis que doit relever la Chine, la Commission affinera sa définition des secteurs possibles de coopération en pointant en particulier certains domaines-clés tels que les réformes socio-économique, le développement des ressources humaines, l'enseignement, l'environnement, la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit. Elle concentrera en particulier ses efforts sur le développement durable en accordant la priorité à la réduction de la pauvreté. D'autres domaines de coopération pourrait se faire jour. La Commission pense en particulier à la lutte contre les stupéfiants, le crime organisé, le blanchiment d'argent, et l'immigration illégale. Des entretiens exploratoires pourraient être envisagés dans ces domaines à l'aube du futur Sommet UE-Chine du 23 octobre 2000.

Relations CE/Chine: vers un partenariat global

1998/2067(COS) - 10/09/2003

OBJECTIF : établir une nouvelle stratégie pour un partenariat affiné avec la Chine. CONTENU : la Commission a adopté un document de politique définissant un cadre qui devrait guider la politique et l'action de l'UE à l'égard de la Chine pendant les deux ou trois prochaines années. Ce document établit six priorités pour les relations futures, notamment partager les responsabilités pour promouvoir la gouvernance mondiale, soutenir la mutation de la Chine en une société ouverte fondée sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme et encourager l'ouverture économique de la Chine tant à l'intérieur que vers l'extérieur. Il se présente comme une mise à jour des communications précédentes de la Commission publiées en 1998 (COS /1998/2067) et en 2001 (COS/2001/2045). Il contient en particulier plusieurs mesures concrètes destinées à renforcer les relations UE-Chine dans des domaines-clés tels que les relations économiques et commerciales et le processus de réforme interne de la Chine : - dans le domaine de la gouvernance mondiale : le document suggère des moyens d'accroître l'efficacité du dialogue politique, il recommande également de mieux appréhender les questions de gouvernance mondiale et régionale et de sécurité, telles que la non-prolifération et le contrôle des armes, la criminalité internationale ou l'émigration clandestine, domaine dans lequel l'UE aimerait voir la conclusion d'un accord de réadmission, et de renforcer la coopération afin de promouvoir le système multilatéral et des règles multilatérales pour la gouvernance mondiale; - droits de l'homme : le document souligne la nécessité d'accroître l'efficacité du dialogue sur les droits de l'homme qui est un élément essentiel du dialogue politique, et de renforcer sa visibilité et sa transparence. L'accent est mis particulièrement sur le rôle plus important que devrait jouer la Chine dans le développement de la société civile pour protéger et soutenir les individus et les communautés défavorisés par les changements économiques et sociaux en cours; - développement économique : afin de réaliser l'ouverture économique de la Chine, le document souligne la nécessité de renforcer le dialogue avec l'administration chinoise sur la bonne mise en oeuvre des engagements pris par la Chine dans le cadre de l'OMC et d'oeuvrer ensemble pour assurer le succès du programme de Doha pour le développement, particulièrement en ce qui concerne les questions réglementaires telles que l'investissement, la concurrence, la facilitation des échanges et la transparence des marchés publics. Il appelle également à un renforcement du dialogue sur les questions de commerce et d'investissement bilatéraux ainsi que des programmes de coopération axés sur le commerce; - renforcement de la coopération : afin d'encourager le processus de réforme interne engagé par la Chine, le document suggère que les dialogues en cours (portant sur l'environnement, l'énergie, la science et la technologie, la société de l'information etc.) soient renforcés et que de nouveaux dialogues soient instauréspar exemple en matière de politique industrielle, de politique de concurrence, d'éducation ou de développement des ressources humaines; - visibilité de l'Union : afin d'améliorer l'image de l'Union en Chine, le document envisage de multiplier les contacts, de diffuser des informations et des publications par l'intermédiaire d'Internet et des médias audiovisuels, d'organiser des manifestations telles que des tournées de présentation ou des tables rondes, de promouvoir les contacts personnels (en mettant l'accent tout particulièrement sur la conclusion d'un accord sur le statut de destination autorisée (SDA) dans le domaine du tourisme) en pleine coordination avec les États membres. À noter que le présent document de politique sera transmis au Conseil des ministres et au Parlement européen pour suivi. Le programme de coopération de l'Union qui assure des activités dans bon nombre des domaines mis en avant par le présent document, suivra les objectifs fixés par le document de stratégie de 2002, bien que le programme indicatif national (PIN) nécessite un ajustement en 2003 pour tenir compte de certaines modifications sur le terrain. En dehors du PIN proprement dit, la Chine continuera à figurer au nombre des premiers bénéficiaires des programmes de coopération et de recherche régionaux de l'Union, dans lesquels de nouvelles initiatives, pour lutter contre le SRAS par exemple, entreront rapidement en vigueur.